Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 116 (2013)

Artikel: Introduction
Autor: Andermatten, Bernard
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684840

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Introduction

Bernard Andenmatten

Comme son nom l'indique, La Neuveville est une ville neuve et elle se dénomme ainsi depuis ses origines, au début du XIVe siècle[1] : « la ville est ce que l'on appelle une ville » [2] !

Pour interroger cette réalité explicitement définie comme nouvelle, mais qui a aujourd'hui sept siècles d'existence, les études publiées ici insèrent la fondation de La Neuveville dans le vaste mouvement d'urbanisation qui caractérise l'ensemble de l'Europe occidentale au cours du Moyen Age central, du XIe au XIVe siècle[3]. Dans un premier temps, il s'agira de distinguer ce qui relève d'un phénomène général de ce qui peut apparaître comme le résultat d'un concours de circonstances régional. Ce dernier devra ensuite être examiné en détail, notamment par la restitution de la chronologie des différentes étapes de la fondation de La Neuveville et plus particulièrement par la remise en question de la date traditionnelle de 1312, qui n'est pas attestée par les sources. Comme la plupart des fondations urbaines médiévales, La Neuveville est en fait le résultat d'une interaction d'une croissance linéaire avec une accélération rapide, due à un contexte politique et humain spécifique. Enfin, il s'agira de vérifier, sur la moyenne et la longue durées, le devenir de notre fondation urbaine : certaines créations médiévales sont devenue des villes importantes, voire des métropoles capitales d'Etats ; d'autres ne sont plus connues aujourd'hui que par un lieu-dit, alors que la grande majorité, comme la cité qui nous occupe ici, sont restées pendant des siècles des bourgades de moyenne importance, du moins jusqu'aux grandes mutations démographiques et urbanistiques de l'ère contemporaine.

Le contexte : la fondation de La Neuveville comme exemple classique du renouveau urbain médiéval

Commémorer le 700e anniversaire de la fondation de La Neuveville est d'abord l'occasion de s'interroger, dans un cadre resté très suggestif, sur l'un des phénomènes les plus importants de l'époque médiévale, soit la vague d'urbanisation qui bouleversa fondamentalement le paysage de l'Europe occidentale du milieu du XIIe siècle jusqu'au milieu du XIVe siècle. Comme d'autres régions, et même peut-être davantage que la moyenne européenne, la Suisse romande a été concernée par ce phénomène, surtout dans sa phase finale de la seconde moitié du XIIIe et du début du XIVe siècle, qui correspond précisément à l'époque de la fondation de La Neuveville[4].

L'étude de la ville est un thème classique de la recherche médiéviste. Depuis le XIXe siècle, les historiens, mais aussi les urbanistes et les juristes, se sont penchés sur ce phénomène afin de donner une définition de la ville. La composante démographique, qui consiste à qualifier de ville une agglomération à partir d'un nombre défini d'habitants, peut sembler la plus évidente, mais elle n'est guère applicable à l'époque médiévale en raison de la rareté des sources permettant une évaluation précise. Pour définir une ville médiévale, on a longtemps retenu trois critères, qui renvoient en fait aux trois catégories de spécialistes qui se sont intéressés à l'histoire de la ville. Les historiens de l'architecture et de l'urbanisme relèvent que, pour mériter son nom, une ville doit être pourvue d'une enceinte fortifiée, que cette dernière soit encore visible ou seulement décelable par l'archéologie et le parcellaire. Les spécialistes d'histoire économique et sociale soulignent l'importance, dans une ville, des activités artisanales et commerciales, par opposition avec un monde rural qui serait entièrement tourné vers la production des biens de consommation. Enfin, les historiens du droit définissent la ville comme une communauté humaine bénéficiant d'un statut juridique plus favorable que celui réservé aux habitants des campagnes, privilège codifié dans les chartes de franchises. C'est ce point qui a longtemps occupé l'historiographie de tradition libérale, qui voyait la ville médiévale comme un espace de progrès, émancipé du pouvoir seigneurial et propice à l'épanouissement des valeurs bourgeoises de travail, de liberté individuelle et de développement des échanges économiques ; dans une certaine mesure, cette vision, passablement idéalisée, de la ville s'inscrivant en rupture de l'ordre social médiéval a aussi été le fait de certains historiens de tradition marxiste, considérant la ville comme le lieu privilégié des luttes sociales, perceptibles à travers les révoltes urbaines et l'affirmation du pouvoir communal.

Une telle vision de la ville médiévale comme territoire affranchi du pouvoir seigneurial est aujourd'hui passablement dépassée. La recherche actuelle

a plutôt tendance à considérer les villes médiévales, et singulièrement les villes fondées, comme étant l'une des expressions manifestes du pouvoir seigneurial plutôt que comme une contestation explicite de ce dernier. En l'occurrence, la fondation de La Neuveville est à l'évidence l'expression d'une concurrence acharnée entre deux puissances seigneuriales voisines et rivales, l'évêque de Bâle et le comte de Neuchâtel. L'événement commémoré dans ces pages est d'abord l'expression de cette politique seigneuriale et surtout militaire, comme l'indiquent les sources les plus anciennes rapportant les événements qui, de manière significative, situent le nouvel établissement par rapport à la forteresse du Schlossberg. A une obligation de résidence dans ce château promulguée dès 1304[5] succède une allusion le 5 décembre 1313 à une *nova munitio* [= fortification] *apud Slosberg*[6]. Quelques années plus tard, les franchises de 1318 parleront de l'*oppido Noveville sub Schlossberg*[7]. La fondation de La Neuveville au début du XIVe siècle s'inscrit donc d'abord dans la longue histoire du Schlossberg qui, malgré les remaniements considérables des époques moderne et surtout contemporaine, est encore perceptible aujourd'hui[8]. La forteresse, dont la construction avait été entreprise durant la seconde moitié du XIIIe siècle et dont l'existence avait été légitimée par une concession royale de Rodolphe de Habsbourg en 1288[9], comporte encore des éléments caractéristiques de l'époque qui l'a vue émerger dans le paysage régional.

Le Schlossberg et l'agglomération urbaine née à ses pieds au début du XIVe siècle sont pourtant des manifestations relativement tardives, du moins en regard du passé du site. Comme dans la plupart des sites de l'Europe médiévale, c'est en fait l'église paroissiale, en l'occurrence la Blanche Eglise et ses environs immédiats, qui atteste la continuité d'une présence humaine organisée sur le territoire depuis l'époque préhistorique[10]. Quant aux différentes étapes de la construction de l'édifice chrétien, elles sont surtout connues par l'archéologie et quelques rares mentions écrites. La nouvelle fondation provoqua évidemment des modifications architecturales importantes apportées à l'antique édifice[11], même si ce dernier ne fut pas directement intégré dans le nouveau tissu urbain, conformément du reste à ce que l'on peut observer dans la plupart des cas similaires.

Le processus de fondation : le scénario, les moyens et les acteurs

Par définition, la date est l'élément constitutif de tout événement historique mais surtout de sa commémoration. Bien que les sources soient relativement abondantes et précises pour le début du XIVe siècle dans nos régions, la date de 1312, longtemps retenue comme étant celle de la fondation de La

Neuveville car correspondant à une prétendue première concession de franchises de la part du seigneur fondateur, ne repose en fait sur aucune charte qui serait datée de cette année-là. Comme l'expliquent en détail plusieurs contributions, la date de 1312 doit être abandonnée au profit de 1318, du moins pour la première concession de franchises[12]. En revanche, il est certain que la période 1312-1313, voire les années antérieures, ont déjà connu d'importants travaux de terrassements et d'aménagement du site pour que s'y installe *la neuve ville*.

Dans les pages qui suivent, le dépoussiérage des traditions historiographiques et surtout l'examen minutieux des documents d'archives n'ont pas seulement comme objectif le goût de la précision érudite. Basée sur un réexamen de l'ensemble des témoignages, la restitution des événements met en évidence la durée et surtout le rythme inégal du processus de fondation, alors que la clarté du parcellaire urbain aurait plutôt tendance à donner l'impression d'une opération rapidement menée, la ville surgissant *ex nihilo*[13]. En fait, comme dans la plupart des fondations, des renseignements fragmentaires et allusifs, qu'il s'agisse de sources écrites ou archéologiques, attestent que le processus pouvait souvent commencer cinq, dix, voire vingt ans avant la première concession de franchises, génératrice d'un document précisément daté, lequel sera retenu par l'historiographie comme l'acte fondateur. Avant de finaliser son projet, le seigneur devait en effet s'assurer, par le droit ou la force militaire mais généralement par les deux à la fois, de la maîtrise de l'espace à occuper. Le processus de fondation pouvait se dérouler ensuite de façon linéaire, mais il connaissait souvent une phase d'accélération dans un contexte d'affrontement militaire parfois très violent, qui n'est pas forcément bien documenté mais qu'il ne faut pas sous-estimer. Il s'achevait ensuite par le dénouement, consistant en un compromis, inégal et formalisé par un ou plusieurs actes juridiques, qu'il s'agisse d'un traité de paix avec les seigneurs voisins et rivaux s'estimant lésés par la nouvelle fondation, ou de franchises concédées aux habitants. Comme beaucoup d'actes juridiques, ces textes sont rédigés suivant un formulaire très consensuel qui masque généralement les affrontements qu'ils ont pour mission de régler. Ces chartes sont par ailleurs souvent les seules traces écrites du processus, ce qui contribue à renforcer encore le caractère apparemment paisible des fondations, souligné encore par l'harmonie du plan qui en est l'expression urbanistique.

Dans certains contextes documentaires particulièrement favorables, notamment lorsque subsistent des sources comptables, on peut pourtant percevoir combien la fondation urbaine est en fait le dénouement d'un affrontement militaire violent qui a pu durer longtemps. Ainsi, dans l'espace romand, on peut citer la vague de fondations opérées par la Maison de Savoie dans le pays de Vaud entre 1260 et 1320, alors que la dynastie, implantée au nord du Léman depuis le début du XIIIe siècle, connaissait une phase de repli,

étant contestée aussi bien par les Habsbourg que par la noblesse indigène. L'exemple le plus significatif est peut-être celui de Rolle, fondée sur la Côte lémanique par les Savoie. Ceux-ci achetèrent des droits sur le site vers 1291, planifièrent une fondation dès 1294 avant de mener une véritable guerre en 1318-1319 contre les sires de Mont, seigneurs locaux lésés par la nouvelle fondation, avant de concéder des franchises aux habitants en 1331, date retenue pendant longtemps par l'historiographie locale comme étant celle de la fondation[14]. A La Neuveville, les sources disponibles ne permettent pas d'établir une chronologie si ample et il n'est du reste pas certain que la fondation ait suivi un processus si laborieux, l'évêque de Bâle étant depuis longtemps maître du Schlossberg. Il est certain en revanche que la fondation comportait une dimension militaire et qu'elle était dirigée contre un voisin immédiat, le comte de Neuchâtel dans le cas particulier.

Pour fonder une ville il fallait disposer de moyens, financiers et humains, considérables. L'absence de documentation comptable contemporaine empêche d'évaluer précisément les ressources mises en œuvre à La Neuveville, mais il est évident que celles-ci devaient être importantes. L'archéologie en donne une première confirmation, puisqu'on a retrouvé les traces précises de travaux de terrassement visant à aplanir et à stabiliser l'aire sur laquelle fut installée la ville neuve[15]. Mais on possède aussi des récits évocateurs, faisant allusion au fameux tonneau rempli de monnaie d'argent amené par le seigneur évêque[16] ou encore à l'origine des habitants, qui seraient venus pour la plupart de La Bonneville dans le Val-de-Ruz pour s'installer dans la nouvelle localité à la suite de la destruction de leur ville par le comte de Neuchâtel[17]. Comme le montrent les études publiées ici, ces récits ne sont pas forcément incompatibles avec la réalité historique du début du XIVe siècle, malgré une tradition documentaire problématique. Ils renvoient en tout cas à deux problèmes bien tangibles qui se présentaient à chaque seigneur désireux de fonder une ville au Moyen Age : la disponibilité en ressources financières nécessaires à la mise en place du projet urbain et la capacité d'attirer suffisamment de personnes pour s'établir dans la nouvelle fondation. La concurrence seigneuriale était en effet vive et on connaît un certain nombre d'initiatives qui ont échoué car elles ne correspondaient pas aux capacités démographiques et économiques des régions où elles ont été projetées et aux ressources financières de leur fondateur. De l'argent à profusion et des potentialités démographiques importantes ne suffisaient pourtant pas : une fondation urbaine nécessitait encore la participation active d'un personnel qualifié, notamment pour concevoir et effectuer les mensurations et réaliser les principaux ouvrages fortifiés. Bien que très rarement cité dans les sources, le *mensurator* jouait en effet un rôle essentiel et l'on peut supposer que certains d'entre eux menaient des carrières itinérantes[18], appelés sur place par le seigneur fondateur dont il importe également de considérer le profil biographique.

Il est en effet incontestable que la personnalité du prélat «bâlois», ou du moins ses origines familiales, ses expériences antérieures et surtout ce que l'on appellerait aujourd'hui son réseau, doivent être pris en considération pour mieux apprécier l'initiative de la fondation[19]. Gérard était issu d'une famille de la moyenne noblesse vaudoise et, tout prélat qu'il était, il se soucia régulièrement de ses possessions patrimoniales, notamment ses châteaux de Vuippens et de La Roche[20]. Mais Gérard de Vuippens était surtout le neveu, par sa mère Agnès, du puissant Othon Ier, seigneur de Grandson, dont la carrière internationale à la cour royale anglaise est bien connue[21]. Selon une tradition de népotisme bien comprise, Othon, qui resta célibataire et sans postérité légitime, favorisa considérablement la carrière de ses nombreux neveux, laïques ou ecclésiastiques, dont précisément Gérard. Titulaire par la grâce royale de lucratifs bénéfices dans l'Eglise anglaise, ce dernier participa pour le compte de la couronne anglaise à plusieurs ambassades importantes auprès du roi de France Philippe le Bel et du pape Boniface VIII. Retournant dans sa patrie, il fut évêque de Lausanne de 1302 à 1309, date à laquelle le pape Clément V le transféra sur le siège de Bâle jusqu'à sa mort en 1325. Au début de son épiscopat bâlois, il participa encore à la première phase de la grande expédition qui conduisit de 1310 à 1312 Henri de Luxembourg jusqu'à Rome pour y être couronné empereur sous le nom d'Henri VII et qui rassemblait autour du souverain la fine fleur de l'aristocratie des pays d'Empire. Dans ce milieu de princes ambitieux, soucieux d'asseoir leur pouvoir, les circulations d'informations et les échanges de savoirs n'ont certainement pas manqué et expliquent peut-être certaines initiatives prises dès son retour par Gérard, parmi lesquelles précisément la fondation de La Neuveville.

Par ailleurs, cette ambitieuse politique princière s'accordait remarquablement bien aux intérêts bien compris du puissant clan familial des Grandson et de leurs parents et alliés, alors très influents dans l'espace des Trois Lacs dont ils se disputaient depuis longtemps l'hégémonie avec les comtes de Neuchâtel. Comment ne pas être frappé en effet par la proximité chronologique entre l'accord passé le 23 juin 1316 par Gérard de Vuippens avec le comte Rodolphe de Neuchâtel, qui fixait à proximité immédiate de La Neuveville la frontière entre évêché et comté[22], et celui conclu à peine une année plus tard (17 août 1317) sous l'égide des Savoie entre ce même comte et Pierre de Belmont, cousin germain du prélat bâlois[23] ? Là, il s'agissait de fixer les bornes des influences des possessions respectives du comte et des sires de Grandson qui concrétisèrent cette stabilisation trois mois plus tard en fondant la chartreuse de La Lance à la limite septentrionale de leur seigneurie[24]. Ainsi, en l'espace d'une année, se trouvèrent contenues durablement les ambitions territoriales des comtes de Neuchâtel par des limites pérennisées jusqu'à aujourd'hui par des segments des frontières cantonales entre Berne, Neuchâtel et Vaud. Ce souci de stabilisation territoriale est du reste général dans l'espace romand de ces premières décennies du XIVe siècle, qui voient

Savoie et Habsbourg achever un demi-siècle d'hostilité par des accords qui marquèrent pour longtemps les équilibres politiques régionaux[25].

L'instant et la durée : le devenir de la nouvelle fondation urbaine

La fondation de La Neuveville représente ainsi un élément important dans la stratégie déployée par l'Eglise de Bâle et ses prélats pour consolider leur emprise territoriale dans la partie méridionale de leur Etat en construction. Il est toutefois évident que la nouvelle agglomération et ses habitants ont pu, ou du moins essayé, jouer leur propre partie dans la mise en place des cadres institutionnels et sociaux de la fin du Moyen Age et du début des Temps modernes. Plus généralement, il s'agit de s'interroger sur le devenir de notre fondation, aussi bien sur les plans démographique et urbanistique qu'institutionnel. Parmi les nombreuses créations de villes médiévales, certaines ont connu des développements spectaculaires et généré des Etats puissants dotés d'un large arrière-pays, à l'instar de Berne pour rester dans une perspective régionale. D'autres en revanche ont été des échecs complets dont seuls aujourd'hui des hameaux, voire des lieux-dits, conservent le souvenir[26]. La plupart sont restées cependant de simples villages, témoignant ainsi du demi-échec (ou du demi-succès) de la création urbaine. Cette question du devenir de l'opération mérite d'autant plus d'être posée dans le cas d'une fondation tardive comme La Neuveville que ces implantations étaient de plus en plus nombreuses et proches l'une de l'autre et ne correspondaient pas aux potentialités démographiques du bassin de recrutement des futurs habitants.

Par sa pérennité qui traverse les siècles, La Neuveville démontre qu'elle n'est, à l'évidence, pas un échec. Les contributions de ce recueil le démontrent largement, tout en s'interrogeant sur le rythme de son développement et surtout de son autonomie politique, face au seigneur évêque bien sûr, mais aussi par rapport à ses ambitieuses voisines, Berne et surtout Bienne, qui assumèrent tout aussi bien les rôles d'alliées que de rivales.

C'est surtout l'examen attentif des franchises, mais aussi des nuances apportées au gré des confirmations successives, qui permettent de saisir les étapes de ce processus d'émancipation, ou du moins d'ajustement, des rapports verticaux entre seigneur et communauté urbaine. Alors que les premières franchises, celles de 1318, sont relativement peu libérales et encore très soucieuses de maintenir les droits et monopoles de l'évêque fondateur[27], les confirmations postérieures du XIVe siècle font part d'une certaine ouverture, aussi bien sur le plan des libertés personnelles que sur celui de la jouissance de droits d'usage[28].

Face à un pouvoir épiscopal de plus en plus faible au cours du XIVe siècle, il est certain que cet élargissement des libertés individuelles et collectives a favorisé l'émergence d'une conscience communautaire et l'expression d'une volonté politique autonome. L'octroi de franchises suivant un modèle commun a certainement dû flatter l'amour-propre des bourgeois neuvevillois. On entrevoit bien ainsi les potentialités d'autonomie que la concession de ces franchises, leur confirmation, leur amplification ainsi que leur conservation dans les archives de la localité pouvaient susciter. L'émergence d'une véritable conscience communale peut être mise en relation avec la première attestation de la possession d'un sceau en 1338[29]. Cette expression va elle-même de pair avec la genèse d'une politique extérieure de la communauté, qui ne passe plus par des relations verticales avec son seigneur mais bien par des alliances et combourgeoisies scellées, formellement d'égal à égal, avec les puissances voisines. C'est ainsi qu'en 1342 déjà, un traité d'alliance est conclu par la ville avec les comtes de Neuchâtel et la ville de Bienne[30]. D'autres accords du même type seront encore établis durant la seconde moitié du siècle, le plus prestigieux, au moins sur le plan symbolique, étant probablement la combourgeoisie signée avec Berne en 1388[31]. Certes, les nouveaux combourgeois font explicitement état du consentement de leurs seigneurs, soit l'évêque et le chapitre cathédral bâlois, mais il est évident que traiter avec la puissante ville impériale des bords de l'Aar devait représenter pour les Neuvevillois une étape importante dans le développement de leur conscience politique. Les relations furent bien sûr plus problématiques avec Bienne, moins puissante que Berne mais beaucoup plus proche, surtout soucieuse d'asseoir son hégémonie territoriale sur la région[32].

* * *

Les pages qui suivent présentent donc une histoire très largement renouvelée de La Neuveville, de sa fondation au début du XIVe siècle et du premier siècle de son existence. Si la date de 1312, prétexte aux commémorations du 700e et à l'organisation du colloque dont les présents travaux sont le fruit, doit probablement être abandonnée faute d'avoir survécu à la critique érudite, les résultats présentés ici démontrent la richesse d'un passé qui se laisse encore clairement lire et admirer par le regard d'aujourd'hui.

Bernard Andenmatten est professeur d'histoire médiévale à l'Université de Lausanne.

NOTES

[1] *oppidum quod nuncupatur Nova Villa de novo edificaverimus*, concession de franchises du 26 avril 1318, références à la fin de la contribution de J.-C. Rebetez; cf. aussi *ibid.*, note 15, citation d'un texte du 5 décembre 1313, *in edificatione nove munitionis nostre apud Slosberg*.

[2] Contribution d'A. Baeriswyl, texte correspondant à la note 20.

[3] Pour les généralités sur la ville médiévale et plus spécialement les fondations urbaines, cf. la contribution d'A. Baeriswyl ; pour une synthèse récente en français, cf. Patrick BOUCHERON et Denis MENJOT, *La ville médiévale*, Paris, 2011 (2003), (Histoire de l'Europe urbaine, 2).

[4] Dans une perspective romande mais axée surtout sur l'urbanisme, cf. la vue d'ensemble de Marcel GRANDJEAN, « Les villes : espace et réseau », dans Agostino PARAVICINI BAGLIANI, Jean-Pierre FELBER, Jean-Daniel MOREROD, Véronique PASCHE (éd.), *Les Pays romands au Moyen* Age, Lausanne, 1997, p. 87-98 ; pour le pays de Vaud savoyard, cf. (avec renvois à la bibliographie antérieure, notamment aux travaux d'Hektor Ammann) Bernard ANDENMATTEN, « Fondations urbaines et noblesse seigneuriale dans le pays de Vaud savoyard », dans Hans-Joachim SCHMIDT (éd.), *Fribourg – Freiburg, 1157-2007, Fondation d'une ville et planification urbaine. Mythe et réalité au Moyen Age. Stadtgründung und Stadtplanung. Mythos und Realität im Mittelalter*, Münster/Zurich, 2010, p. 269-287.

[5] Joseph TROUILLAT, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. 3, Porrentruy, 1858, N° 36, p. 78-79.

[6] *Ibid*., N° 111, p. 191.

[7] Référence dans le tableau à la fin de la contribution de J.-C. Rebetez.

[8] Contribution de J. Schweizer.

[9] George-Auguste MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, t. 1, Neuchâtel, 1848, N° 247, p. 219.

[10] Contribution de D. Gutscher.

[11] *Id*.

[12] Contributions de J.-C. Rebetez et J.-D. Morerod.

[13] Sur les différents rythmes du processus de fondation urbaine, cf. la contribution d'A. Baeriswyl, en particulier le texte correspondant à la note 12, sur les concepts de « croissance » et de « fondation ».

[14] B. ANDENMATTEN, « Fondations urbaines et noblesse seigneuriale », *art. cit.*, en particulier p. 278-280.

[15] Contribution de D. Gutscher, texte correspondant à la note 9.

[16] Contribution de J.-C. Rebetez, texte correspondant à la note 14, et contribution de J.-D. Morerod, texte correspondant à la note 24.

[17] *Ibid*., § 1.

[18] Les sources savoyardes font souvent état de personnages aux compétences reconnues que l'on fait venir parfois de loin pour conduire des travaux de mensurations, cf. B. ANDENMATTEN, « Fondations urbaines et noblesse seigneuriale », *art. cit.*, p. 278-279 et note 38 avec renvois à des exemples piémontais ; selon une hypothèse de M. Grandjean, c'est l'architecte de la cathédrale de Lausanne, Jean Cotereel, qui aurait joué un rôle important dans la fondation de Saint-Prex au bord du Léman en 1234 par le chapitre cathédral lausannois : M. GRANDJEAN, « La cathédrale actuelle, sa construction, ses architectes, son architecture », dans *La Cathédrale de Lausanne*, Berne, 1975, p. 47-48.

[19] Cf. les deux notices biographiques de la collection Helvetia Sacra : vol. I/1 *Schweizerische Kardinäle. Das Apostolische Gesandtschaftswesen in der Schweiz. Erzbistümer und Bistümer I (Aquileja, Basel, Besançon, Chur)*, Berne, 1972, p. 185-186 et vol. I/4 *Le diocèse de Lausanne (VIe siècle−1821), de Lausanne et Genève (1821-1925) et de Lausanne, Genève et Fribourg (depuis 1925)*, Bâle/Francfort-sur-le-Main, 1988, p. 122-124.

[20] B. ANDENMATTEN, *La Maison de Savoie et la noblesse vaudoise (XIIIe-XIVe s.) : supériorité féodale et autorité princière,* Lausanne, 2005 (Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, 4/VIII), p. 204 ; cf. aussi J.-D. MOREROD, « À l'ombre des Habsbourg :

l'alliance des évêques de Bâle et de Lausanne en 1316», dans J.-C. REBETEZ (éd.), *La donation de 999 et l'histoire médiévale de l'ancien Evêché de Bâle*, Porrentruy, 2002, p. 161-186, en particulier p. 164-165.

[21] Sur Othon Ier de Grandson, cf. la notice correspondante dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* (www.dhs.ch) en attendant la publication des actes du colloque de Lausanne / La Lance qui lui a été consacré les 23-24 juin 2011, à paraître prochainement sous la direction de B. Andenmatten dans les *Cahiers lausannois d'histoire médiévale* (Université de Lausanne).

[22] Contribution de J.-C. Rebetez, texte correspondant à la note 9.

[23] G.-A. MATILE, *op. cit.*, N° 353, p. 335-340.

[24] B. ANDENMATTEN, «Lance», dans *Les Chartreux en Suisse*, Bâle, 2006 (Helvetia Sacra III/4), p. 140-172, en particulier p. 142.

[25] B. ANDENMATTEN, *La Maison de Savoie et la noblesse vaudoise*, *op. cit.*, p. 204 sq.; l'accord le plus important est sans conteste le contrat de mariage (rédigé en 1310 mais finalisé en 1315 seulement) par le comte Amédée V de Savoie qui donnait sa fille Catherine en mariage au duc Léopold de Habsbourg; cet accord, au premier abord familial et dynastique, comporte en fait de nombreuses clauses territoriales, cf. aussi B. ANDENMATTEN, «Primus in Romania ? La Maison de Savoie et l'espace romand», dans *Les pays romands au Moyen Age*, *op. cit.*, p. 191-198.

[26] Cf. par exemple Saint-Nicolas de Vers, fondé à proximité immédiate de Rolle puis abandonné au profit de cette dernière, B. ANDENMATTEN, «Fondations urbaines et noblesse seigneuriale», *art. cit.*, p. 278-279; sur Rolle, cf. Paul BISSEGGER, *Rolle et son district*, Berne, 2012 (Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse, vol. 120, Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud, vol. 7); pour le cas d'une «ville neuve» aujourd'hui disparue (Bourjod VD près d'Yverdon), cf. l'étude d'H. AMMANN, «Zwei unbekannte mittelalterliche Städte der Waadt. Ein Beitrag zum Problem des Verschwindens der mittelalterlichen Städte unseres Landes», dans *Mélanges d'histoire économique et sociale en hommage au professeur Antony Babel,* vol. 1, Genève, 1963, p. 71-93.

[27] Contribution de J.-C. Rebetez, texte correspondant aux notes 46-47.

[28] *Ibid.*, texte correspondant aux notes 70 et suivantes; cf. aussi la contribution de V. Kottelat.

[29] Contribution de J.-C. Rebetez, texte correspondant à la note 64.

[30] Contribution de M. de Tribolet, texte correspondant à la note 29.

[31] *Ibid.*, texte correspondant à la note 42.

[32] Contribution de M. Wick-Werder.